



Commune de Bulle

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 29 OCTOBRE 2012 – DE 19H30 A 22H20
A l'Hôtel-de-Ville de La Tour-de-Trême

Présidence

Monsieur Théo SAVARY (PS), Président
Monsieur Eric GOBET (PLR), Vice-Président

Bureau

Monsieur Frank AELLEN (PDC), Scrutateur
Monsieur Clovis DEMIERRE (PLR), Scrutateur
Monsieur François DUCREST (PS), Scrutateur
Monsieur Serge CASTELLA (PS), Scrutateur suppléant

Présents

Mesdames, Messieurs
Marie-Christine BAECHLER (PS) – Yves BOSSON (PLR) – François CHARDONNENS (PDC) – Nicolas CHARRIERE (PLR) – Christian CHASSOT (PLR) – Patric DAVET (PDC) – Philippe DEFFERRARD (PVL) – Nicolas DEMIERRE (PS) – Auguste DUPASQUIER (PLR) – Philippe DUPASQUIER (PLR) – Firmin ESSEIVA (PVL) – Chantal FROSSARD (PDC) – Johanna GAPANY (PLR) – Jean-Denis GEINOZ (PLR) – Line GRANDJEAN (PLR) – Nicolas GREMAUD (PS) – Sébastien LAUPER (PS) – Pierre LIENARD (PDC) – José LORENTE (UDC/UDF) – François LOUP (PLR) – Thérèse LUECHINGER (PDC) – Pierre-Yves LUETHI (PLR) – Jean-Paul MENOUD (PDC) – Florence MINNIG (PLR) – Christophe MONNEY (UDC/UDF) – Laurent MONNEY (PDC) – Patrice MORAND (PDC) – Jacques MORAND (PLR) – Isabelle NICOLET PASCHOUD (PS) – Vittorio PAMBIANCHI (UDC/UDF) – Dominique PROGIN (PLR) – Chantal PYTHOUD (PS) – Martin RAUBER (PS) – Christian REPOUD (PDC) – Nicolas REPOUD (arrivée à 19h45, après le traitement du point 1) (PS) – Martine REYMOND (PDC) – Jacques RIME (UDC/UDF) – Nicolas RIME (PS) – Christine SUGNAUX (PDC) – Kirthana WICKRAMASINGAM (PS)

Excusés(es)

Madame Carole FRITSCHI (PS), Scrutatrice – Monsieur Simon ROUILLER (UDC/UDF), Scrutateur – Madame Emilie COLLIARD (PS) – Madame Line HUWILER (PS)

Total

50 membres ont été convoqués, 46 sont présents, 4 sont excusés.

Conseil communal

Monsieur Yves MENOUD, Syndic - Madame Josiane ROMANENS, Vice-Syndic - Monsieur Raoul GIRARD - Monsieur Yves GRANDJEAN - Madame Sylvie MAGNE - Monsieur Pierre PYTHOUD - Madame Marie-France ROTH PASQUIER - Monsieur David SEYDOUX - Monsieur Yves SUDAN

Secrétaires

Madame Anne CARREL MEYER
Monsieur Bernard GUI SOLAN

Rédaction du PV

Madame Anne FRACHEBOUD

Huissier

Monsieur Jean-Claude TISSOT, Police locale

Monsieur le Président ouvre la séance en ces termes :

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur d'ouvrir cette séance du Conseil général et je salue tout particulièrement Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général. Dans l'ambiance chaleureuse de cette salle, nous allons sans doute avoir une séance très productive.

Un bonsoir spécial à deux personnes qui nous rejoignent pour la première fois, Madame Johanna Gapany (qui remplace Madame Marie-Claire Pasquier) et Monsieur Vittorio Pambianchi, (qui remplace Monsieur Freddy Schuwey). Je leur demande de bien vouloir se lever. Nous espérons que vous aurez beaucoup de plaisir à siéger avec nous au Conseil général.

Je salue également Madame la secrétaire du Conseil général, Mesdames et Messieurs les membres de l'Administration communale que je remercie pour le travail qu'ils effectuent. Mes salutations s'adressent enfin aux représentants de la presse et à tous les citoyens présents à la tribune. Je remercie également notre huissier, Monsieur Jean-Claude Tissot ainsi que les techniciens de la sonorisation.

Depuis la dernière séance, plusieurs membres de notre assemblée ont perdu des Etres chers ; je leur présente toute ma sympathie. Je vous demande Chers Collègues, de respecter un instant de silence et de vous lever en leur mémoire. Merci.

Vous avez été valablement convoqués par lettre expédiée le jeudi 11 octobre 2012 et publiée dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg du 19 octobre 2012, soit dans le délai fixé par la loi sur les communes.

Je rappelle que les débats sont enregistrés, comme le permet l'art. 47 de notre Règlement du Conseil général.

Je prie instamment les intervenants d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Je rappelle également que tous les documents sont parvenus aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir et que rien ne nous oblige à procéder à la lecture complète des messages et projets de règlements, sauf demande expresse ou nécessité formulée par un membre du Conseil général.

Pour conclure, je prie les Conseillers généraux qui souhaiteraient déposer une question, une proposition, une motion ou un amendement, de bien vouloir le formuler par écrit et le remettre au Bureau. Je cède maintenant la parole à Monsieur Bernard Guisolan, adjoint du Secrétaire général, qui va procéder à l'appel nominal. »

Monsieur Bernard Guisolan procède à l'appel nominal, dont le résultat est le suivant :

45 membres présents,

5 membres excusés.

La majorité est de 23 (24 après l'arrivée de Monsieur Repond)

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée, convoquée dans les délais, peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président précise que selon la convocation datée du 8 octobre 2012, l'ordre du jour est celui que chacun a reçu par courrier ; il a fait l'objet d'une préparation entre les délégations du Bureau du Conseil général et du Conseil communal, qui l'a ratifié en date du 25 septembre 2012.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2012
2. Vente de terrain à MM. Bruno et Edwin Stucky, actionnaires de Translait SA
3. Avenant n° 4 aux statuts de la Caisse de pensions de la Ville de Bulle
4. Modifications des statuts et des clés de répartition des Associations de communes du Cycle d'orientation de la Gruyère (CO), du Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) et de l'Association Régionale la Gruyère (ARG)
5. Modification des statuts de l'Association des communes Mobul
6. Réponse du Conseil communal à la proposition de M. Nicolas Rime au nom du Groupe PS d'étudier la possibilité de créer un Park & Ride gratuit à l'entrée de La Tour-de-Trême
7. Information du Bureau du Conseil général concernant la pétition « Professionnalisation et organisation du Conseil communal »
8. Election d'un membre à la Commission communale des naturalisations en remplacement de Mme Marie-Claire Pasquier
9. Election d'un membre au Bureau du Conseil général en remplacement de M. Freddy Schuway
10. Présentation de l'état de la situation des mesures d'accompagnement, des zones à vitesse modérée et du stationnement
11. Présentation du projet de rénovation et d'économie d'énergie de l'éclairage public
12. Divers

Monsieur le Président demande si l'ordre du jour, tel que proposé, amène des questions ou des remarques d'ordre formel.

Il cède la parole à Monsieur Christian Chassot, du Groupe PLR, qui la demande :

Au nom du **Groupe PLR**, Monsieur Christian Chassot intervient en ces mots :

« Le Groupe PLR demande que le point 6 de l'ordre du jour :

Réponse du Conseil communal à la proposition de M. Nicolas Rime au nom du Groupe PS d'étudier la possibilité de créer un Park & Ride gratuit à l'entrée de La Tour-de-Trême

soit traité après le point 10 :

Présentation de l'état de la situation des mesures d'accompagnement, des zones à vitesse modérée et du stationnement,

étant donné que ces deux points touchent la même problématique. Merci de votre attention »

Monsieur le Président remercie Monsieur Christian Chassot pour son intervention.

Il demande alors si l'ordre du jour tel que proposé, soit avec le point 6 traité après le point 10, amène encore des questions ou des remarques d'ordre formel.

Tel n'étant pas le cas, il soumet au vote l'ordre du jour modifié.

↳ Au vote, l'ordre du jour modifié est accepté par 44 oui et 1 abstention; Monsieur le Président conclut que l'Assemblée peut ainsi délibérer.

* * * *

Point 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2012

Monsieur le Président intervient en ses mots :

« Mesdames et Messieurs,

Vous avez reçu, en même temps que tout le matériel de travail pour cette soirée, le procès-verbal de la séance du 21 mai 2012. Je remercie Mesdames Carrel Meyer et Fracheboud pour la rédaction de ce document. Ce procès-verbal amène-t-il des questions ou des remarques d'ordre formel ?

Comme cela n'est pas le cas, je soumetts au vote, pour approbation, le procès-verbal de la séance du 21 mai 2012. »

↳ Soumis au vote, le procès-verbal de la séance du Conseil général de Bulle du 21 mai 2012 est accepté à l'unanimité des membres présents, soit par 45 voix, avec remerciements à ses auteurs.

* * * *

*Arrivée de Monsieur Nicolas REPOND (PS) à 19h45
La majorité passe de 23 à 24 voix.*

Point 2 – Vente de terrain à MM. Bruno et Edwin Stucky, actionnaires de Translait SA (voir message en annexe)

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur le Syndic pour la présentation de cette vente.

Au nom du **Conseil communal**, Monsieur le Syndic s'exprime en ces mots :

« *Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,*

La Société Translait, qui emploie sur ses trois sites une centaine de collaborateurs, est spécialisée dans la transformation des co-produits laitiers en fourrages de haute performance et leur revalorisation dans le secteur de l'alimentation humaine. Le site de Bulle, sis dans la zone industrielle de Planchy, traite le petit-lait, mais peut également concentrer d'autres liquides alimentaires tels que jus de fruits, babeurre, lait écrémé et autres extractions issues de la transformation du lait.

L'usine de Bulle a dernièrement intégré un nouveau processus de fabrication, au terme duquel un sous-produit laitier se retrouve non valorisé. Comme ce produit se méthanise parfaitement, Translait SA a étudié la construction d'une installation de biogaz, qui va permettre de produire une quantité importante d'électricité verte et de chaleur.

Il est à noter que la zone de Planchy fait partie d'un projet-pilote d'écologie industrielle financé en grande partie par les fonds NPR (Nouvelle politique régionale). Dès lors, des liens entre les entreprises de cette zone ont été créés et il devrait être possible pour certaines d'entre elles de s'approvisionner en énergie verte, notamment en chaleur, par le biais de l'installation de biogaz de Translait SA, qui n'engendrera aucune nuisance, notamment au niveau odeur, l'air étant traité par filtre.

C'est afin de permettre la construction de cette installation de biogaz, que le Conseil communal a décidé de donner suite à la demande de Translait SA.

Dès lors, le Conseil communal propose au Conseil général d'approuver la vente à MM. Bruno et Edwin Stucky, actionnaires de Translait SA, de la parcelle RF 7217, sise à la Rue de l'Industrie, d'une surface de 2'100 m² au prix de Fr. 200.-- le m², soit au total un montant de transaction de CHF 420'000.--, dont seront déduits environ CHF 10'000.-- représentant les frais de géomètre, de notaire et du registre foncier, pris exceptionnellement en charge par la Commune à titre de soutien à ce projet d'énergie verte. Merci Monsieur le Président. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour son intervention et ouvre la discussion.

Comme personne ne souhaite s'exprimer, il soumet au vote, pour approbation, la vente de terrain à MM. Bruno et Edwin Stucky, Actionnaires de Translait SA.

➤ **Soumise au vote, la vente de terrain à MM. Bruno et Edwin Stucky, Actionnaires de Translait SA, est acceptée à l'unanimité des membres présents, soit par 46 voix.**

Point 3 – Avenant n°4 aux statuts de la Caisse de pensions de la Ville de Bulle

(voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur le Syndic pour la présentation de cet objet.

Au nom du **Conseil communal**, Monsieur le Syndic s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En préambule, permettez-moi tout d'abord de relever quelques éléments clés concernant la Caisse de pensions de la Ville de Bulle au 31 décembre 2011, dont vous trouvez le détail dans le rapport de gestion que vous avez reçu dans le même courrier que la convocation à la présente séance du Conseil général.

Au 31 décembre 2011, le taux de couverture était de 89.59 %, en légère diminution de 0.95 point par rapport à l'année précédente. Malgré le fait que les marchés financiers aient dégagé un rendement net négatif de 2,58 %, la performance nette 2011 n'a été que très légèrement négative, soit de - 0.01 % en rapport à la fortune moyenne 2011. Ceci grâce à une part importante de 34,9 % de placements en immobilier direct. Il est aussi à prendre en considération l'évolution positive des effectifs de la Caisse, à savoir que les actifs ont augmenté de 47 unités (soit un total de 429), alors que les rentiers restaient au nombre de 154. Cette amélioration de la structure démographique est un élément prioritaire à l'équilibre financier à long terme de la Caisse.

Pour en revenir à l'objet de notre demande d'approbation de l'avenant 4 aux statuts de la Caisse de pensions de la Ville de Bulle, il faut d'abord se référer à votre approbation le 21 mai 2012, d'une révision partielle du règlement du personnel communal qui portait principalement sur l'âge donnant droit à la retraite, le droit à la retraite anticipée et la possibilité de demander une retraite partielle.

Dès lors, la Caisse de pensions devait modifier ses statuts en conséquence. Comme elle avait également planifié de mettre à jour ses bases techniques en fonction de l'évolution démographique de la population, il était nécessaire d'examiner les ressources financières dont elle aura besoin à futur pour respecter ses engagements.

Pour estimer leurs besoins futurs, les Caisses utilisent un outil mathématique appelé « bases techniques ». Ces dernières sont construites à partir d'un élément démographique (table de mortalité) et d'un élément financier (taux d'intérêt technique).

Après analyse et sur recommandation de notre expert agréé, le comité a opté pour les tables ou normes VZ 2010 3,5 % (taux d'escompte de la ville de Zürich) dès le 1^{er} janvier 2013 (actuellement VZ 2000 4 %). Il s'agissait là d'appliquer les dernières valeurs statistiques en matière de démographie et de prendre en compte la diminution de rendement des marchés financiers, en abaissant le taux technique de 4 % à 3,5 %.

Le taux technique étant un taux d'escompte, sa diminution équivaut à devoir augmenter les réserves afin de couvrir les besoins futurs, ce qui a pour conséquence de diminuer le taux de couverture, en l'occurrence de 6 points (il passerait de 89 à 83 %).

Afin d'assurer la pérennité de la Caisse et de retrouver un taux de couverture proche des 100 % d'ici 2020, en regard des paramètres aujourd'hui connus, le comité, en accord avec les employeurs et les représentants des employés, a décidé d'augmenter le taux de cotisation de 2 %, le faisant passer de 22 % à 24 %.

Ces nouvelles dispositions nécessitent dès lors l'adaptation de divers articles ainsi que des annexes 1 à 5 à des statuts de la Caisse de pensions de la Ville de Bulle, qui étaient entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Vous trouvez le détail de ces modifications dans le message qui vous a été remis. Il ne me paraît dès lors pas nécessaire de les parcourir dans ce préambule mais c'est volontiers que nous répondrons à vos questions les concernant ou les commenterons le cas échéant.

S'agissant de cette augmentation de 2% des cotisations, dont le 60 % est à charge de l'employeur et le 40 % à charge de l'employé, le coût annuel s'élève à environ CHF 70'000.-- pour la Ville de Bulle, à CHF 67'000.-- pour les foyers et à CHF 72'000.-- pour Gruyère Energie dont le personnel est aussi affilié à notre caisse.

Avant de terminer, j'aimerais encore relever qu'en 2013, nous aborderons à nouveau le Conseil général afin de lui soumettre les nouveaux statuts et règlements répondant à la réforme structurelle et au financement des institutions de prévoyance de droit public. Ils doivent entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 2014. Il n'était toutefois pas possible d'établir en 2012 déjà cette nouvelle base légale, la Commission fédérale de haute surveillance n'ayant pas encore édicté les directives appropriées. Merci Monsieur le Président ».

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour son intervention.

Il rappelle que selon l'article 101, al. 2 du Règlement du Conseil général, les amendements portant sur des articles de règlement de portée générale, doivent être déposés par écrit. Cette disposition s'applique pour l'avenant proposé.

Il rappelle également qu'en cas de dépôt d'amendement ou de contre-proposition, c'est la proposition du Conseil communal qui sera soumise en premier au vote. Il précise que ces dispositions sont également applicables pour les points 4 et 5 de l'ordre du jour.

Monsieur le Président s'enquiert s'il y a une demande de renvoi ou de non entrée en matière.

Constatant que tel n'est pas le cas, il propose de passer à la discussion de détail de cet avenant. Il propose d'examiner ces modifications article par article.

Il rappelle encore que cet avenant est soumis au référendum selon l'art. 110 du Règlement du Conseil général et l'art. 52 de la loi sur les communes.

Il propose de passer en revue chaque article et de poser des questions, si nécessaire, après chacun de ceux-ci. S'il s'agit de généralités sur l'ensemble du message, Monsieur le Président propose d'intervenir à la fin. De même qu'une éventuelle réponse du Conseil communal pourra être apportée tout à la fin.

Il ouvre la discussion sur l'**Article 13 – Obligation de cotiser**

Au nom du **Groupe du PLR**, Monsieur Clovis Demierre s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs,

S'il y a un domaine qui est technique, c'est bien celui des prestations sociales et plus particulièrement les premier et deuxième piliers ou la combinaison des prestations des deux assurances sociales. Tout en étant conscient que la base des prestations est garantie par l'AVS, il faut bien souligner que le deuxième pilier permet aux rentiers de vivre décemment une retraite qu'ils ont financée par leurs cotisations ainsi que celles de leurs employeurs. Derrière ces calculs et formules barbares, il y a des personnes qui attendent que leurs biens soient gérés de manière optimale et responsable.

Nos autorités, et plus particulièrement l'organe de gestion de la Caisse de pensions, ont donc la responsabilité de définir les mesures nécessaires qui permettront de garantir une gestion rigoureuse des fonds qui lui sont confiés. Actuellement, en tous cas par rapport à d'autres caisses, la situation de la Caisse de pensions de la ville de Bulle peut être jugée satisfaisante, avec son taux de couverture

de 89.59 %, malgré une baisse des marchés financiers de 2,58 %. Il faut noter que les placements effectués dans les immeubles permettent de compenser les variations imprévisibles de la bourse et du marché obligataire.

Toutefois, l'évolution positive des effectifs de la caisse (comme en a parlé Monsieur le syndic, proportion entre les actifs et les rentiers) joue un rôle important pour l'équilibre financier à long terme de la caisse.

Au travers de l'avenant qui est proposé, le Comité de gestion de la Caisse définit des mesures pertinentes qui vont dans la bonne direction et qui sont censées, selon les spécialistes, apporter une amélioration du taux de couverture et atteindre la barre des 100 %, d'ici 2020. Plus précisément, on agit principalement avec une baisse du taux d'intérêt technique de 3,5 % et sur l'augmentation des cotisations à 24%.

Les nouvelles dispositions définies et répertoriées dans le message du Conseil communal sont de nature à améliorer les conditions des membres et de la caisse, tout particulièrement dans les domaines suivants :

- Prolongation possible, en cas d'activité, du paiement des cotisations au-delà de l'âge de la retraite ;
- Libre choix pour l'assuré de son départ à la retraite entre 58 et 67 ans ;
- Réduction du taux d'activité possible jusqu'à 60 % ;
- Alignement du Règlement et des statuts de la Caisse de Pensions de la Ville de Bulle sur ceux de la Caisse de Pensions du personnel de l'Etat de Fribourg

Si la situation de la Caisse peut paraître encore relativement stable et positive pour l'instant, il y a lieu de se poser de sérieuses questions pour l'avenir à moyen et long termes. En effet, l'évolution démographique et le vieillissement de la population vont peser de tout leur poids sur le maintien des prestations actuelles ; il faut donc s'y préparer et répondre aux questions suivantes :

- La crise nous a quelque peu épargnés jusqu'à maintenant, en sera-t-il toujours ainsi ? Quelles en seront les conséquences ?
- Les PME doivent rester compétitives pour affronter le marché et conserver des emplois. Peut-on les charger davantage avec une nouvelle augmentation des cotisations ? En est-il de même pour la Ville de Bulle ?
- Jusqu'à quand les employeurs seront-ils en mesure de supporter les 2/3 des cotisations ?
- Ne faudrait-il pas passer de la primauté des prestations à la primauté des cotisations ?
- Faudra-t-il baisser les rentes ?
- Les rentiers actuels devront-ils passer à la caisse, le sujet est-il encore tabou ?

On le voit, il faut être vigilant car l'avenir des caisses de pensions est suspendu aux tribulations économiques, boursières et monétaires. Le Conseil communal et le Comité de gestion de la Caisse en sont pleinement conscients et devront poursuivre la mise en place des mesures nécessaires à une amélioration dont l'objectif est un taux de couverture de 100 % en 2020. A cet effet, il faudra profiter de la révision, en 2013, des nouveaux statuts et règlements répondant à la réforme structurelle et au financement des institutions de prévoyance du droit public.

En soulignant ce qui précède, le Groupe libéral-radical approuve à l'unanimité l'avenant no 4, ainsi que les annexes 1 à 5, aux statuts de la Caisse de pensions de la Ville de Bulle, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Clovis Demierre pour son intervention. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion sur l'art. 13.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur l'Article 14 – Cotisations

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion sur l'art. 14

Monsieur le Président ouvre la discussion sur l'Article 35 – Retraite réglementaire ordinaire

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion sur l'art. 35.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur l'Article 36 - Date de la retraite

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion sur l'art. 36.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur l'Article 38 - Rente de retraite

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion sur l'art. 38.

Monsieur le Président demande s'il y a des interventions sur l'ensemble des modifications proposées dans l'avenant.

Au nom du **Parti Socialiste**, Madame Marie-Christine Baechler intervient en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, chères et chers Collègues du Conseil général,

Le Parti socialiste soutient les modifications proposées, qui sont liées aux décisions prises concernant la flexibilité des retraites et qui visent également à assurer la pérennité de la caisse. Etant donné les difficultés connues par certaines caisses publiques, difficultés parfois effrayantes, il est prudent et judicieux d'anticiper, afin de prévenir tout problème. C'est ce qui nous est proposé ce soir. Nous saluons la prudence et surtout la qualité actuelle de notre Caisse de pensions. Nous relevons également que le personnel a accepté de contribuer à cette modification. Son soutien ne peut que nous confirmer la nécessité de ces adaptations. Merci de votre attention.»

Monsieur le Président remercie Madame Marie-Christine Baechler pour son intervention ; il demande si quelqu'un d'autre souhaite encore prendre la parole.

Au nom du **Groupe UDC/UDF**, Monsieur Jacques Rime s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Conseillers, chers collègues,

Vous nous soumettez une fois de plus des modifications concernant le fonds de prévoyance du personnel. Le financement à long terme des caisses de pensions privées comme publiques pose problème. Le Conseiller fédéral Berset a récemment annoncé qu'il ferait des propositions dans le but d'assurer le financement à long terme du deuxième pilier. Permettez-moi donc de faire quelques remarques et poser quelques questions.

Premièrement, de très nombreuses collectivités publiques ont passé du système de primauté des prestations au système de primauté des cotisations.

Deuxièmement, je constate que le Règlement de notre Caisse de Pensions est extrêmement généreux :

- Cotisations patronales de 16 %, alors que dans le privé, elles sont d'environ 8 % ;
- Cotisations dès 21 ans, dans le privé dès 25 ans, selon la loi ;
- Retraite anticipée dès 58 ans, actuellement 60 ans, avec un taux de réduction de rente de 2 % par an, alors que l'AVS c'est 6,8 % par an ;
- Pont AVS payé à 100 % par l'employeur.

En comparaison avec d'autres villes (Fribourg, Lausanne), le taux de couverture de 89,59 % est certes honorable, mais cela peut-il durer ?

J'en viens maintenant à mes questions :

- Pourquoi n'a-t-on pas envisagé le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations ?
- Savez-vous que d'après la révision de la loi fédérale, le taux de couverture minimum pour la Commune de Bulle est de 89,59 % (car s'il est inférieur à 100 % ce taux n'a pas le droit de descendre) et qu'en cas de mauvaise année boursière, la Commune sera obligée de compenser les pertes par le budget ?
- Lors de la dernière modification, le 21 mai 2012, on nous a argumenté qu'il fallait suivre les adaptations faites par le Canton. Pourquoi ne peut-on pas reprendre aussi les points apportant des économies, comme par exemple le calcul du salaire de référence basé sur plusieurs années et non sur le dernier ?

Je tiens à faire ces remarques et à poser ces quelques questions parce que je suis convaincu que le problème du fonds de pensions va revenir régulièrement dans nos séances. Je vous remercie.»

Monsieur le Président remercie Monsieur Jacques Rime pour son intervention. Il demande si quelqu'un d'autre souhaite encore intervenir.

Au nom du **Groupe PLR**, Monsieur Jacques Morand intervient en ces mots :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne veux pas faire débat, mais en principe, une discussion d'entrée en matière a lieu avant la lecture des articles dont nous discutons aujourd'hui.

Venons-en au vif du sujet : actuellement, il est récurrent que le Conseil communal nous demande des modifications ou des avenants aux statuts de la Caisse de Pensions. Je partage personnellement l'avis de notre collègue Rime par rapport aux différents points énoncés, notamment ceux concernant la parité des prestations et cotisations. D'autre part la Commune de Bulle paie aujourd'hui le 60 % des prestations du fonds de pensions alors que dans le secteur privé, qui en est à 50 % - 50 %, il y a vraiment une parité de ce côté-là. Je serais plutôt d'avis que le Conseil communal, respectivement le comité de Direction de la Caisse de Pensions, réfléchissent à cette solution, quitte à augmenter les salaires du personnel communal mais que cette parité de 50 % soit respectée, comme elle l'est dans tout le secteur privé. Si, aujourd'hui, toutes les entreprises privées faisaient pareille parité, à la place d'augmenter les salaires on augmente les prestations sociales, nous aurions pour la Commune de Bulle une grande diminution de la fiscalité.

Et puisque j'ai la parole, j'en profite pour avoir des renseignements sur le fait que la Commune de Bulle double actuellement les prestations d'allocations familiales à son personnel. Si je suis bien renseigné, cette façon de faire a également comme incidence de diminuer les rentrées fiscales et de déstabiliser le système qu'ont également toutes les entreprises dans le privé. Alors je trouverais normal, quitte à

réadapter les salaires, que le Conseil communal étudie cette possibilité pour se calquer sur ce qui se fait dans l'ensemble du Canton et du pays. Merci Monsieur le Président. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Jacques Morand pour son intervention. Il demande si quelqu'un d'autre souhaite encore intervenir.

Comme il n'y a pas d'autre intervention, il cède la parole à Monsieur le Syndic pour la réponse du Conseil communal.

Au nom du **Conseil communal**, Monsieur le Syndic intervient en ces mots :

« Je vous remercie pour ces remarques. Nous allons bien évidemment en tenir compte et en discuter dans le cadre du comité de Direction. Sachez simplement qu'en matière de Caisse de Pensions, la marge de manœuvre est assez limitée, du fait que nous sommes soumis à des conditions légales très strictes. Et si nous venons ici, devant le Conseil général, à chaque modification de statut, cela provient du fait que la Commune donne une garantie en cas de sous-couverture des prestations. Il est clair qu'il est de votre devoir de nous faire part de vos remarques, satisfactions et modifications que vous aimeriez voir apporter.

S'agissant tout d'abord des remarques et des questions de Monsieur Clovis Demierre, il y a dans ses propos certains points d'interrogation. Nous ne sommes pas non plus des devins et ne savons pas quelles seront les conséquences de la crise, ce qui va se passer au niveau des immeubles, va-t-on au devant d'une bulle immobilière ? Nous essayons de nous prémunir de tous ces dérapages justement, en prenant l'aide et le conseil de personnes compétentes, c'est-à-dire d'actuaire agréés. La Caisse de Pensions de la Ville de Bulle met beaucoup de charge mais aussi beaucoup d'intérêt à se faire conseiller par les meilleurs spécialistes. Si nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation quelque peu meilleure, comparée à celle d'autres caisses communales ou cantonales, nous le devons vraiment à un conseil avisé de spécialistes.

Pour ce qui est du passage de la primauté de prestations à la primauté de cotisations, nous y avons réfléchi. Vous savez que primauté de prestations = risque majeur à l'employeur alors que primauté de cotisations = risque à l'employé. Le comité a décidé de continuer dans cette voie, soutenue par notre actuaire, également du fait que les caisses publiques sont en partie mieux aptes à supporter ce type de risque que les caisses privées qui, presque toutes, passent au système de primauté de cotisations. Régulièrement, nous nous posons la question.

S'agissant de la parité des cotisations par rapport au 60 % - 40 % et la remarque de Monsieur Jacques Morand nous demandant d'étudier le 50 % - 50 %, nous y avons aussi réfléchi. Depuis la création de la Caisse de pensions, nous sommes à cette proportion de 60 % - 40 %. Encore une fois, et c'est la seule réponse que je peux vous donner, au vu des coûts et de la situation, nous avons estimé que le respect de cette donnée pouvait encore avoir sa légitimité. Vous nous dites que dans le privé la proportion est partout de 50 % - 50 %, ce qui n'est pas le cas puisqu'il y a certaines caisses où la participation pour les cadres d'entreprise est plus élevée. Dans la pratique des caisses de pensions publiques, nous avons souvent une prépondérance de la cotisation de l'employeur par rapport à celle de l'employé. Mais nous vous écoutons, nous analysons sans cesse, nous posons des questions et ce que nous voulons, c'est assurer des rentes à nos collaborateurs qui sont jeunes encore et qui devront bénéficier d'avoirs suffisants durant plusieurs décennies. Voilà les réponses que je peux donner pour l'instant.

S'agissant des allocations familiales, je ne suis pas en mesure de vous répondre actuellement et je vais examiner la question et vous tenir au courant. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour son intervention. Il demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir ; tel n'étant pas le cas, il clôt la discussion et soumet au vote, pour approbation, l'avenant n°4 aux statuts de la Caisse de Pensions de la Ville de Bulle

- ✎ Au vote, le Conseil général accepte, par 45 oui et 1 abstention, le point 3 de l'ordre du jour sur la base du message du Conseil communal, proposant d'approuver l'avenant n° 4 ainsi que les annexes 1 à 5, aux statuts de la Caisse de Pensions de la Ville de Bulle, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

* * * * *

Point 4 – Modification des statuts et des clés de répartition des Associations de communes du Cycle d'orientation de la Gruyère (CO), du Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) et de l'Association Régionale Gruyère (ARG) (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Raoul Girard pour la présentation de cet objet.

Au nom du **Conseil communal**, Monsieur Raoul Girard s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Ce point 4 de l'ordre du jour est très certainement le point le plus important de cette séance et, j'ai envie de le dire, le point le plus important de toutes nos dernières séances. Si je me permets une telle introduction, ce n'est pas pour dénigrer les autres points qui sont à l'ordre du jour mais pour souligner l'impact financier de ces clés de répartition sur le ménage communal.

Vous l'avez vu dans notre message, ces clés doivent servir à partager, au sein de notre district, entre nos communes, pas loin de 30 millions issus de l'ARG, du RSSG et du CO. J'avance le chiffre de 30 millions, qui est peut-être un peu surfait par rapport à la situation actuelle, mais je peux vous dire qu'avec la construction d'un troisième cycle d'orientation à Riaz, cette somme ne sera peut-être pas suffisante.

Vous le savez également, depuis quelques années maintenant, bien souvent lors de la présentation de la planification financière en décembre, j'annonce des modifications attendues par notre Commune au niveau de ces clés. J'en parlais toutes ces dernières années en rappelant que Bulle, jusqu'à cette année, paie encore 55 % des frais du CO de la Gruyère ; notre Commune représente le 40 % de la population et s'acquitte du 55 % de la dette finale, c'est tout de même beaucoup trop et je crois que vous étiez d'accord avec moi. Nous nous attendions donc, avec ces nouvelles clés, à des améliorations significatives.

Les nouvelles clés que vous êtes amenés à voter ce soir vont améliorer la situation bulloise. Est-ce une amélioration significative ? Je vous laisserai le soin d'en juger. L'amélioration en pourcent est d'un peu moins de 3,5 ce qui représente tout de même un peu plus de CHF 400'000.-- par année, valeur absolue que vous retrouvez dans le dossier, les chiffres pouvant évoluer d'une année à l'autre. Cette amélioration s'explique par une diminution importante, notamment dans le CO (j'en parlais tout à l'heure) et une augmentation toutefois au niveau du Réseau Santé et Social de la Gruyère. Hormis une spécificité, celle du préciput sur les investissements pour le cycle d'orientation, c'est l'utilisation d'une seule et unique clé qui est proposée pour ces diverses répartitions. Et cette clé va tenir compte, pour 25 %, de la population et, pour 50 %, de la population pondérée par l'indice de potentiel fiscal (IPF). Vous le savez tous, notre Canton dispose maintenant d'une nouvelle loi sur la péréquation financière

intercommunale. Je vais brièvement rappeler que l'indice du potentiel fiscal débouche sur une situation où certaines communes, dites à fort potentiel fiscal (supérieur à la moyenne ou supérieur à 100) paient pour les communes ayant un potentiel fiscal inférieur à 100. Dans ce cadre-là, année après année, la Commune de Bulle est contributrice et paie pour les autres communes. On le verra lors de la présentation du budget en décembre prochain, nous payerons, à ce titre, pour 2013, plus de CHF 2 millions pour les autres communes. Pour être complet au sujet de la péréquation, je vous rappelle aussi que la Commune touche CHF 900'000.-- environ pour la péréquation des besoins ; or ce ne sont pas les autres communes qui paient ces CHF 900'000.-- mais le Canton qui reconnaît des besoins particuliers à notre Commune et qui les finance en partie.

A partir de là, vous le constaterez, notre Commune est déjà solidaire des autres communes avant que l'on ne tienne compte des répartitions à l'intérieur de notre district. Tout l'enjeu de ces nouvelles clés était donc de savoir si l'on tenait à nouveau compte d'effets péréquatifs à l'intérieur du district ou non. Certaines communes voulaient un maximum de solidarité et de péréquation, Bulle trouvait qu'ainsi, elle était déjà bien solidaire. Au final, notre district a fait le choix d'aller dans un système très solidaire. Les représentants bullois au sein de la commission qui a travaillé à l'élaboration de ces clés ont défendu les intérêts de la Ville mais au final il a bien fallu trouver une solution et c'est celle que nous vous proposons ce soir.

Honnêtement, je serais surpris qu'un autre district du Canton aille dans une direction aussi solidaire que celui de la Gruyère. Il y a peu de districts comparables au nôtre dans la structure et également dans le nombre aussi important de réalisations ces dernières années. Le rôle de solidarité de la Ville de Bulle a peut-être été déterminant.

Le Conseil communal a finalement accepté cette proposition de 75 % - 25 %. Il l'a par contre liée à une volonté de trouver une solution pour la régionalisation des sports. Bulle a consenti un effort sur ces trois associations, CO, ARG et RSSG, à condition qu'une quatrième soit créée. Pour l'heure, je dois vous avouer que rien n'est fait, mais nous espérons vivement trouver des solutions d'ici quelques semaines. Il semblerait même qu'à l'heure où je m'exprime, la plupart des Exécutifs de la Gruyère, voire tous, aient d'ores et déjà accepté le principe d'une régionalisation des sports. Il reste une étape difficile, celle pour les Communes de faire passer devant leurs assemblées respectives cette régionalisation des sports et on souhaite qu'elle soit gagnée.

Ce n'est pas l'objet de la soirée, mais en quelques mots, la régionalisation des sports a pour but d'assurer le financement de quatre installations, la piscine de Bulle, celle de Broc, celle de Charmey ainsi que la patinoire de Bulle. J'en parle car, contrairement à ce que l'on pourrait croire, le gain financier d'une régionalisation des sports n'est pas extrêmement grand pour notre Commune. On fait des estimations entre CHF 80'000.-- et CHF 90'000.-- par année, ce qui n'est pas négligeable mais pas déterminant par rapport aux clés dont nous parlons ce soir. Il n'en demeure pas moins que cette régionalisation serait le premier pas essentiel pour le développement d'autres infrastructures à venir et le Conseil communal de la Ville de Bulle y tient, raison pour laquelle nous avons lié à notre accord cette régionalisation des sports.

En conclusion, on peut dire qu'en acceptant ces clés de répartition, la Ville de Bulle joue pleinement la solidarité et un rôle moteur dans ce district ; elle fait confiance à la population des autres communes quant à la création rapide d'une association concernant le sport. Les grandes communes vous le savez sont souvent critiquées par les plus petites, cela fait partie du jeu, c'est un fait et c'est bien normal ; j'ai tendance à dire que votre décision de ce soir ne devrait pas changer le principe ; par contre, en acceptant ces clés, vous pourrez avoir pour longtemps des arguments à faire valoir aux critiques émises par certains. Bulle joue la carte de la région, il le fait depuis longtemps et en l'état, le fait plutôt deux fois qu'une. Ayez la conscience tranquille sur ce point-là, Bulle est pleinement dans son rôle moteur. Je vous invite donc, avec ces quelques considérations, à suivre la position du Conseil communal et si vous deviez avoir quelques questions sur ce sujet plutôt technique, c'est bien volontiers que nous nous mettons à votre disposition. Merci Monsieur le Président. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Raoul Girard pour son intervention et ouvre la discussion générale.

Il s'enquiert s'il y a une demande de renvoi ou de non entrée en matière. Tel n'étant pas le cas, il propose d'examiner les nouvelles dispositions.

Il ouvre la discussion sur le point 3 du message : « Nouvelles clés de répartition proposées pour les 3 associations régionales ».

Il cède la parole aux Groupes en commençant par le Groupe du Parti Socialiste, par la voix de Mme Chantal Pythoud.

Au nom du **Groupe PS**, Madame Chantal Pythoud s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs,

La nouvelle loi sur la péréquation financière intercommunale nous contraint à adapter les clés de répartition de toutes les associations de communes. Le compromis obtenu en tenant compte des critères suivants : 25 % selon la population légale et 75 % selon la population légale pondérée par l'IPF n'est pas optimal. L'idéal aurait été d'obtenir le 50 % - 50 %. Cependant, nous pouvons accepter ces nouvelles clés de répartition, en espérant ainsi favoriser la mise en place du concept de régionalisation des sports, même si nous sommes pourtant conscients que celui-ci ne sera voté que plus tard par les Assemblées communales. La solidarité financière devrait aussi se doubler d'une solidarité de projet, d'où l'avis d'accepter le compromis financier en espérant que les communes de la Gruyère jouent la solidarité sur le projet de régionalisation des sports. Nous souhaitons que notre Conseil communal mette tout en œuvre pour convaincre les communes d'entrer dans ce concept de régionalisation des sports, projet qui nous tient aussi particulièrement à cœur.

En conclusion, le Groupe socialiste accepte d'adopter les nouvelles clés de répartition des associations de communes. Merci. »

Monsieur le Président remercie Madame Chantal Pythoud pour son intervention.

Il passe la parole au Groupe PDC / PVL, par la voix de Monsieur Patric Davet.

Au nom du **Groupe PDC/PVL**, Monsieur Patric Davet s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs,

Le Groupe PDC/PVL soutient le Conseil communal qui, à l'unanimité de ses membres, nous propose d'accepter les modifications statutaires et les clés de répartition de l'Association de communes du Cycle d'orientation de la Gruyère (CO), du Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) et de l'Association Régionale Gruyère (ARG).

Le Groupe PDC/PVL est satisfait qu'un accord ait pu être trouvé dans les délais, avec les 3 assemblées des Associations régionales citées précédemment. Le budget 2013 pourra ainsi intégrer ces changements qui représentent une économie non négligeable de CHF 426'000.--. Nous profitons de l'occasion pour saluer le travail des différentes personnalités qui ont défendu au mieux les intérêts de la Ville de Bulle.

Il est vrai que ces clés doivent encore être approuvées avant la fin de l'année par $\frac{3}{4}$ des communes représentant les $\frac{3}{4}$ de la population légale, en Assemblées communales ou, pour Bulle, par le Conseil général. Jusqu'au moment des décisions finales des différents législatifs communaux, le doute

subsistera toujours ! Il semble néanmoins acquis que la majorité nécessaire devrait être réunie pour accepter ces nouvelles clés de répartition.

Concernant la commission des affaires communales de l'ARG, la commune de Bulle a lié l'acceptation des clés, que dans la mesure où une solution était trouvée au niveau de la « Régionalisation des Sports ». Elle a par ailleurs informé l'ARG qu'elle attendait un signal fort et positif de la part des communes qui doivent se prononcer sur ce concept de « Régionalisation des sports ». Il semble que son message ait été correctement reçu, puisque dans leur grande majorité, les communes ont annoncé y être favorables. L'objectif consiste néanmoins à ce que toutes les communes adhèrent à cette association qui devrait voir le jour en 2013 et dont l'ambition est d'« Assurer la pérennité des installations sportives que sont les piscines de Broc, Bulle et Charmey ainsi que la patinoire de Bulle en se répartissant la moitié de charges ».

La « Solidarité régionale » n'est pas un vain mot pour le PDC/PVL. C'est une pièce maîtresse de notre extraordinaire et enviable « Vitalité Gruérienne ». En fonction des forces en présence, en fonction des environnements démographique, culturel ou économique, en fonction des enjeux et du timing actuel, il n'est pas inadapté d'accepter ces « Clés », même si toutes les communes n'ont pas confirmé leur adhésion à « l'Association pour la régionalisation des Sports ». C'est un risque que notre Commune doit prendre. Avançons pas à pas, franchissons les obstacles les uns après les autres et surtout montrons l'exemple : volontarisme, concessions et engagements collectifs sont à la base de nos intérêts réalistes sur lesquels nous devons consolider notre identité régionale.

C'est sur la base de ces quelques arguments que le groupe PDC/PVL acceptera l'ensemble des « Modifications des statuts et des clés de répartition des Associations de communes du Cycle d'orientation de la Gruyère (CO), du Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) et de l'Association Régionale la Gruyère (ARG) ».

Monsieur le Président remercie Monsieur Patric Davet pour son intervention.

Il passe la parole au Groupe PLR.

Au nom du **Groupe PLR**, Monsieur Auguste Dupasquier s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le Groupe radical soutient le Conseil communal dans sa décision d'accepter les nouvelles clés de répartition des diverses associations de communes gruériennes. Il est en effet important que ces trois associations poursuivent leurs buts respectifs dans une ambiance sereine et avec un climat financier judicieux pour tous. Il est évident que l'on pourrait revendiquer une autre clé de répartition mais il est primordial que Bulle montre l'exemple tout en déliant un peu plus les cordons de sa bourse. Il est également indispensable que l'on donne un signe positif à l'ARG tout en ayant en ligne de mire le prochain débat sur la régionalisation des sports, élément capital pour notre district. Nous comptons ici sur notre Conseil communal pour user de toutes ses compétences. Finalement, soyons solidaires entre communes gruériennes, il en va de l'avenir de notre région. Sur ces considérations, le Groupe PLR accepte à l'unanimité ces trois modifications statutaires. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Auguste Dupasquier pour son intervention.

Monsieur le Président passe la parole au **Groupe UDC/UDF** et prend acte que personne ne souhaite s'exprimer.

Monsieur le Président passe à l'examen des modifications statutaires.

Il ouvre la discussion sur le point 4.1 **du message : ARG**

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au point suivant.

Il ouvre la discussion sur le point 4.2 **du message : RSSG**

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au point suivant.

Il ouvre la discussion sur le point 4.3 **du message : CO de la Gruyère**

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au point suivant.

Monsieur le Président demande s'il y a encore d'autres interventions sur l'ensemble des modifications statutaires proposées pour ces trois associations.

Tel n'étant pas le cas, il clôt la discussion et soumet au vote, pour approbation, ces modifications statutaires par trois votes séparés, soit :

5.1 ARG – art. 29 « Contribution de fonctionnement »

✚ Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité des membres présents, soit par 46 voix, la modification de l'art 29 des statuts de l'ARG.

5.2 RSSG – art. 27 « Répartition des frais »

✚ Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité à l'unanimité des membres présents, soit par 46 voix, la modification de l'art 27 des statuts du RSSG.

5.3 CO de la Gruyère – art. 23 « Répartition des frais »

✚ Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité à l'unanimité des membres présents, soit par 46 voix, la modification de l'art 23 des statuts du CO de la Gruyère.

Point 5 – Modification des statuts de l'Association des communes Mobul (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Yves Sudan pour la présentation de cet objet.

Au nom du **Conseil communal**, Monsieur Yves Sudan s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Je vais être extrêmement bref pour cette partie-ci, puisque mon collègue, Monsieur Girard, vous a suffisamment expliqué la façon dont les clés des autres associations ont été mises en place. L'idée ici était qu'il fallait également modifier l'article 15 pour la répartition des frais et l'adapter en conséquence, étant donné que ce que l'on appelait communément, à l'époque, l'indice de capacité financière (ICF) n'existe plus. Ce dernier a été adapté de la même façon que pour les trois autres associations dont vous venez d'accepter les modifications, c'est-à-dire en franc par habitant, à raison de 25 % au prorata de la population dite « légale » selon le dernier arrêté du Conseil d'Etat et à raison de 75 % au prorata de la population dite « légale » pondérée par l'indice de potentiel fiscal (IPF). C'est donc le même contenu « matériel » que les autres associations et le comité de Direction de Mobul a estimé qu'il n'y avait aucune raison de faire une clé spéciale par rapport à d'autres associations. Vous avez en dernière page du message les implications en franc par habitant ; vous voyez que l'on se situe quasiment, si vous me permettez l'expression, dans les mêmes eaux qu'avec l'ancienne clé, raison pour laquelle cette modification a été acceptée à l'unanimité par l'assemblée des délégués de l'Association de Communes Mobul (Bulle-Morlon-Le Pâquier-Riaz-Vuadens) du 6 septembre 2012. Merci »

Monsieur le Président remercie Monsieur Sudan pour son intervention.

Il s'enquiert s'il y a une demande de renvoi ou de non entrée en matière. Tel n'étant pas le cas, il propose de passer à l'examen des nouvelles dispositions et ouvre la discussion.

Il cède la parole à chaque Groupe politique. Personne ne souhaitant s'exprimer, il clôt la discussion et soumet au vote, pour approbation, la modification de l'article 15 « répartition des frais » des statuts de Mobul.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité des membres présents, soit par 46 voix, la modification de l'article 15 « Répartition des frais » des statuts de Mobul.**

∞ ∞ ∞

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'approbation de l'ordre du jour modifié, le point 6 de l'ordre du jour sera traité après le point 10. Il passe ainsi au point 7 de l'ordre du jour.

Point 7 – INFORMATION DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL CONCERNANT LA PETITION « PROFESSIONNALISATION ET ORGANISATION DU CONSEIL COMMUNAL » (voir message en annexe)

Monsieur le Président, précise qu'il prend la parole au nom du Bureau du Conseil général ; il s'exprime en ces mots :

« Chers collègues,

Vous avez tous reçu le message du Bureau du Conseil général concernant la pétition ; je ne vais pas le relire ici n'y tracer l'historique de cette pétition. Je me bornerai à vous rappeler que selon l'art. 10 de la Loi sur les Communes :

« Le Législatif communal ne peut se prononcer que sur le nombre de conseillers communaux, sans décision en ce qui concerne la professionnalisation de l'Exécutif communal. »

La décision de changement de fonctionnement du Conseil communal appartient donc à l'Exécutif.

Le Conseil général, par le vote du budget, pourrait par contre, le cas échéant, influencer le nombre de professionnels élus de l'Exécutif. Nous prenons acte que selon le calendrier, une présentation du rapport sera faite au plus tard en mai 2014, donc suffisamment tôt pour les élections de 2016. »

Monsieur le Président ouvre la discussion générale sur cette information, en demandant si quelqu'un souhaite des compléments d'information ou poser des questions. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion.

↳ Le Conseil général prend acte de l'intervention du Bureau, par la voix de son Président.

∞ ∞ ∞

Point 8 – ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION COMMUNALE DES NATURALISATIONS EN REMPLACEMENT DE MME MARIE-CLAIRE PASQUIER

Monsieur le Président précise que suite à la démission de Mme Marie-Claire Pasquier, il y a lieu d'élire un nouveau membre à la Commission communale des naturalisations, pour représenter le Groupe PLR.

Il donne la parole au **Groupe PLR**, par la voix de Monsieur Auguste Dupasquier, pour la présentation de son candidat. Il invite les membres du Bureau à distribuer les bulletins de vote.

Au nom du **Groupe PLR**, Monsieur Auguste Dupasquier s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le Groupe radical a le plaisir de vous présenter Monsieur Christian Chassot pour faire partie de la Commission des naturalisations. Monsieur Chassot est âgé de 52 ans, il est marié et père de trois enfants. Il a repris la pharmacie Dubas au centre-ville il y a 15 ans. Ses motivations sont la défense des petites et moyennes entreprises et des intérêts des commerçants bullois. Il est sensible à l'accessibilité du centre-ville ainsi qu'au maintien de son attractivité. D'autre part, il est également sensible à une

bonne intégration des étrangers dans notre région et il est motivé à siéger au sein de ladite commission. Je vous recommande Monsieur Chassot. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Auguste Dupasquier pour son intervention.

Résultat du vote

Bulletins distribués	46
Bulletins rentrés	46
Bulletins blancs + nuls	0
Bulletins valables	46 (majorité absolue = 24)
A obtenu des voix :	Monsieur Christian Chassot

✎ **Au vote, et à l'unanimité des membres présents soit par 46 voix, Monsieur Christian Chassot est élu à la Commission communale des naturalisations. Il est applaudi par l'assemblée.**

Monsieur le Président lui présente également ses félicitations et remerciements.

∞ ∞ ∞

Point 9 – ELECTION D'UN MEMBRE AU BUREAU DU CONSEIL GENERAL EN REMPLACEMENT DE M. FREDDY SCHUWEY

Monsieur le Président précise que suite à la démission de Monsieur Freddy Schuwey, il y a lieu d'élire un nouveau scrutateur au Bureau du Conseil général, pour représenter le Groupe UDC/UDF.

Il donne la parole au Groupe **UDC/UDF**, par la voie de Monsieur José Lorente, pour la présentation de son candidat. Il invite les membres du Bureau à distribuer les bulletins de vote.

Au nom du **Groupe UDC/UDF**, Monsieur José Lorente s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, chers collègues,

Le Groupe UDC/UDF vous propose Monsieur Christophe Monney en remplacement de Monsieur Freddy Schuwey au Bureau du Conseil général. Monsieur Monney étant une personnalité connue dans la Commune, il n'y a pas lieu d'en faire une plus longue présentation. On vous recommande de voter pour lui. Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur José Lorente pour son intervention.

Résultat du vote

Bulletins distribués	46
Bulletins rentrés	46
Bulletins blancs + nuls	0
Bulletins valables	46 (majorité absolue = 24)

A obtenu des voix : Monsieur Christophe Monney

↳ **Au vote, et à l'unanimité des membres présents, soit par 46 voix, Monsieur Christophe Monney est élu comme scrutateur au bureau du Conseil général. Il est applaudi par l'Assemblée.**

Monsieur le Président lui souhaite d'ores et déjà la bienvenue au sein du Bureau.

∞ ∞ ∞

Point 10 – PRESENTATION DE L'ETAT DE LA SITUATION DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT, DES ZONES A VITESSE MODEREE ET DU STATIONNEMENT

Monsieur le Président précise que cette présentation sera assurée par Monsieur Jean Hohl, Ingénieur de Ville. Il invite les membres du Bureau à se déplacer afin d'être face à l'écran. Mais auparavant, il passe la parole à Monsieur le Syndic pour son préambule.

Au nom du **Conseil communal**, Monsieur le Syndic s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Vous avez souhaité et accepté une modification de l'ordre du jour de la présente séance en demandant de traiter le point 6 de l'ordre du jour « Réponse du Conseil communal à la proposition de Monsieur Nicolas Rime au nom du Groupe PS d'étudier la possibilité de créer un Park & Ride gratuit à l'entrée de La Tour-de-Trême » après le point 10 « Présentation de l'état de la situation des mesures d'accompagnement, des zones à vitesse modérée et du stationnement ». Nous pouvons le comprendre, du fait qu'il existe d'une part une réelle corrélation entre ces deux objets et que d'autre part la réponse du Conseil communal à la proposition du groupe PS s'intègre assez largement dans la vision que va présenter notre Ingénieur de ville.

Par contre, c'est par souci de logique dans la conception de l'ordre du jour que nous avons placé les points purement informatifs après avoir traité les questions ressortant des attributions propres et légales du Législatif.

Au vu de cette décision, Monsieur Hohl va tout d'abord exposer durant un quart d'heure environ la problématique des mesures d'accompagnement, des zones à vitesse modérée et du stationnement. Cela vous permettra sans doute d'une part de mieux comprendre leur origine et les objectifs poursuivis et à atteindre et, d'autre part, d'avoir une vue d'ensemble de ces mesures qui sont mises en place selon un calendrier tenant compte tant des contingences de planification que des contraintes financières.

C'est Monsieur Grandjean ensuite qui s'adressera à vous en vous présentant la réponse du Conseil communal à la proposition de Monsieur Nicolas Rime au nom du Groupe PS d'étudier la possibilité de créer un Park & Ride gratuit à l'entrée de La Tour-de-Trême.

Le Conseil communal a choisi de donner sa réponse sous la forme d'un rapport général présentant les lignes directrices de son concept de gestion des parkings d'échange et de covoiturage, de même que la gestion des parkings autour d'Espace Gruyère. C'est le résultat d'une étude qui avait été mandatée par le Conseil communal avant même l'intervention de Monsieur Rime.

Tout comme ce fut le cas dans le cadre de la demande de mise en zone piétonne de la Grand-Rue, les décisions en matière de gestion des parkings appartiennent à l'Exécutif communal. Dès lors, ce rapport n'est pas soumis à l'approbation de votre autorité.

Au vote, vous vous prononcerez uniquement sur le fait que ce rapport vaut comme réponse à la proposition de Monsieur Nicolas Rime au nom du Groupe PS qui, je le rappelle, était "d'étudier la possibilité de créer un Park & Ride gratuit à l'entrée de La Tour-de-Trême". Comme je l'ai signalé, il n'est pas du ressort du Conseil général de se prononcer par un vote sur le fond.

Par contre, comme ce concept devra être mis en place, c'est avec attention que le Conseil communal examinera et, le cas échéant, tiendra compte de vos éventuelles remarques ou questions qui lui seront soumises, que ce soit lors de la présente séance du Législatif ou plus tard dans un autre cadre. Vous l'avez bien compris, nous ne souhaitons pas ouvrir ce soir un débat sur les avantages et les inconvénients de telle ou telle forme de parking.

Ce préambule exposé et la position du Conseil communal présentée, je passe en premier lieu la parole à notre Ingénieur de ville pour la présentation de l'état de la situation des mesures d'accompagnement, des zones à vitesse modérée et du stationnement. Je le remercie de sa disponibilité. »

Monsieur Jean Hohl, Ingénieur de Ville, procède à la présentation de l'état de la situation des mesures d'accompagnement, des zones à vitesse modérée et du stationnement, au moyen de slides explicatifs commentés, qui défilent sur le beamer mis à sa disposition. Il s'adresse à l'Assemblée en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Je vais procéder à une présentation qui a déjà été faite au Conseil communal sur sa demande. Ce dernier a souhaité rappeler au Législatif les éléments contraignants liés à la construction de la H189. Les slides qui vont vous être présentés comportent des documents datant de 1989 qui ont été scannés, ce qui explique que la qualité peut parfois être moins bonne. Certains schémas concernent le territoire bullois avant la fusion, raison pour laquelle ils ne font pas apparaître celui de La Tour-de-Trême ; toutefois, le sujet reste compréhensible. »

[La présentation projetée est annexée à l'original du présent procès-verbal et disponible sur le site internet de la Ville de Bulle.]

Monsieur Jean Hohl termine sa présentation en remerciant toutes les personnes présentes pour leur attention. Il est applaudi par l'Assemblée.

Monsieur le Président remercie Monsieur Jean Hohl pour ses explications, fort intéressantes. Il demande s'il y a des questions.

Il cède la parole à Monsieur Jacques Morand, qui intervient en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Il nous a été dit, durant cette présentation, que les contrôles de l'utilisation des parkings ont démontré qu'au centre-ville, 97 % des places de parc étaient utilisés. Aujourd'hui, si l'on veut rejoindre les normes en vigueur sur le bruit ou la protection de l'air, on doit lutter contre le trafic de passage et non contre les véhicules qui viennent dans un but précis en ville de Bulle. Donc, pourquoi ne pas transférer, ou donner la possibilité de transférer, des places de parc supplémentaires au centre-ville, par rapport à celles qui sont en périphérie. Et, d'autre part, pourquoi notre Canton veut que la Commune de Bulle supprime des places de parc au centre-ville. Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Jacques Morand pour son intervention. Il invite les membres du Bureau à reprendre leurs places initiales.

Monsieur Jean Hohl réagit à l'intervention de Monsieur Jacques Morand et demande s'il s'agissait d'une question formelle.

Monsieur Jacques Morand répond de la manière suivante :

« Il s'agit d'une remarque par rapport à votre exposé, mais en même temps d'une question d'ordre général car si nous voulons aujourd'hui être en conformité avec l'OPB (Ordonnance du 15 décembre 1986 sur la protection contre le bruit), nous devons limiter le trafic des véhicules qui passent à des endroits où ils n'ont rien à y faire ; donc, aujourd'hui, nous avons besoin de places de parc au centre-ville pour des véhicules venant dans un but précis. Je comprends aisément que l'on veuille supprimer le trafic des automobiles qui traversent l'agglomération et qui ont d'autres solutions, par contre je ne comprends pas pourquoi aujourd'hui on veut supprimer des places de parc au centre-ville pour des gens qui ont quelque chose à y faire. »

Monsieur Jean Hohl répond à Monsieur Jacques Morand en ces termes :

« Le fait de demander pourquoi l'on met des places de parc à un endroit plutôt qu'à un autre n'est pas une question fondamentalement technique. Il n'en demeure pas moins que l'on parle ici d'une zone située dans un rayon de moins de 200 mètres. Le parking de Bulle-Centre, par exemple, est situé dans l'hyper centre et il est constamment vide. L'enjeu est d'encourager à utiliser les parkings prévus à cet effet, qui sont très proches de l'hyper centre, tout en libérant de l'espace en surface. La technique s'arrête là où la politique commence quand il s'agit de régler des questions de qualité de vie ou de valeur d'espaces publics. »

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Patrice Morand, qui a levé la main.

« Au niveau de l'information, on peut toujours s'améliorer. J'ai souri, samedi, en lisant dans un petit encart de la presse, que la rue de l'Ancien-Comté serait fermée le jeudi et le vendredi pour le goudronnage. Ceci prouve qu'il y a des améliorations à apporter en matière d'information. Ce matin, on a fermé la rue Nicolas-Glasson. Il est vrai, la neige était là, provoquant de nombreux problèmes en ville, notamment le déblaiement quelque peu tardif des trottoirs. Cette rue s'est donc trouvée fermée et l'on a posé en catastrophe des panneaux le long des routes pour aménager des arrêts pour les bus Mobul, mais il n'y avait aucune signalisation, ni à gauche, ni à droite de la Ville. Pour celles et ceux qui étaient ce soir en Ville, aux alentours de 16h00 – 16h30 le chaos était total, les embouteillages ont duré au moins trente minutes. S'il vous plaît, faites un effort et améliorez la signalisation, en mettant par exemple des panneaux aux entrées de Ville indiquant la présence de chantiers ou suggérant aux pendulaires d'emprunter d'autres voies. Cela éviterait ce genre de problèmes mais aussi les remarques que les gens travaillant au centre ville entendent tous les jours. Merci »

Monsieur Jean Hohl répond à Monsieur Patrice Morand en ces termes :

« En ce qui concerne le revêtement bitumineux de la rue de l'Ancien-Comté, les travaux étaient planifiés pour le samedi. Or, Météo Suisse ayant annoncé des températures très basses et de la pluie le vendredi, il a fallu avancer les travaux au mercredi et au jeudi, ce qui a engendré des adaptations quelque peu téméraires. »

Pour ce qui est du centre-ville, je suis désolé que tous ceux qui y passent n'aient pas pensé plus tôt d'emprunter la H189. Cependant, s'il n'y a que le trafic qui s'arrête au centre-ville parce qu'il doit s'y arrêter, il n'y aurait aucun problème de signalisation ni d'embouteillage. Mais il y a encore tellement de circulation qui traverse le centre, malgré qu'il soit difficile de savoir pourquoi et c'est ce qui crée ce genre de situation. Je ne veux pas dire que c'est à dessein qu'il n'y ait pas de signalisation, mais pensez-vous qu'il n'y en avait vraiment pas ? Je vais me renseigner auprès de la Police locale pour savoir ce qui a été mis en place, mais en tout état de cause, nous allons améliorer l'information. »

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Clovis Demierre qui a levé la main.

Monsieur Clovis Demierre s'exprime en ces mots :

« Nous avons parlé des mesures de modération de trafic à 30 km/h. et des obstacles placés sur les chaussées pour ralentir le trafic. Est-ce que l'absence de marquage sur la Route de Fribourg constitue une mesure de modération de trafic ? Il faut rappeler quand même que la Route de Fribourg est limitée à 80 km/h, sans aucune ligne de marquage au centre ou dans les bords. »

Monsieur Jean Hohl répond en ces termes :

« Vous avez probablement raison ; cette route pourrait très bien être marquée, dans la mesure où il n'y a actuellement aucun bordier. Il n'y a pas de raison particulière au fait de ne pas marquer la ligne centrale qui, par principe, ne se marque plus en ville. Beaucoup d'études ont été faites. Un marquage de manière claire fait augmenter la vitesse. Il est vrai que sur la Route de Fribourg, la vitesse est limitée à 80 km/h., mais ce n'est pas l'élément déterminant pour la marquer ou non. S'il s'agit d'une proposition, il y a lieu de la faire au Conseil communal, qui l'analysera. »

Monsieur Clovis Demierre signale qu'il transmet donc cette suggestion au Conseil communal.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Vittorio Pambianchi qui a levé la main.

Monsieur Vittorio Pambianchi s'exprime en ces mots :

« Je souhaite intervenir en ce qui concerne la rue de l'Ancien-Comté. Monsieur Hohl, ce que vous avez fait ces derniers jours était très bien, malgré que vous ayez enlevé des pavés qui avaient coûté assez cher il y a quelques années. On pourrait croire qu'il y a de l'argent à gaspiller. Mais le bruit est tout de même atténué et pour les habitants de la rue Ancien-Comté, c'est une très bonne chose d'avoir introduit le 30 km/h. Je vous remercie. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Vittorio Pambianchi pour son intervention.

Il constate que la parole n'est plus demandée, il clôt la discussion sur le point 10 de l'ordre du jour.

Point 6 – Réponse du Conseil communal à la proposition de M. Nicolas Rime au nom du Groupe PS d'étudier la possibilité de créer un Park & Ride gratuit à l'entrée de La Tour-de-Trême (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Yves Grandjean, Conseiller communal.

Au nom du **Conseil communal**, Monsieur Yves Grandjean s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Je vais donner la réponse du Conseil communal à la proposition de Monsieur Nicolas Rime, au nom du Groupe PS, d'étudier la possibilité de créer un Park & Ride gratuit à l'entrée de La Tour-de-Trême. Je crois que votre message, comme l'a dit Monsieur le Syndic, est un rapport qui amène à une proposition qui va être traitée dans le cadre du budget 2013 présenté en décembre prochain.

Lors du vote de transmission, Monsieur Pierre-Yves Lüthi, au nom du Groupe PLR, précisait que la proposition pouvait être soutenue, mais que la notion de gratuité ne pouvait l'être.

Comme l'a également dit Monsieur le Syndic, c'est en septembre 2011 déjà, soit une année avant la proposition, que le Conseil communal avait commandé une étude concernant le concept de gestion des parkings d'échange, de covoiturage ainsi que d'autres formes possibles. Une partie de cette étude vous a été présentée tout à l'heure.

Un petit rappel du concept de stationnement : c'est un élément légal du plan d'aménagement local (PAL) ; des objectifs ont été déterminés, Monsieur Hohl vient de les présenter sur un slide et, dans votre message, le plan retient aujourd'hui trois sites d'échange. Pour une taille de Ville comme Bulle et pour un type de réseau de transports publics qui est à son niveau aujourd'hui, comme MOBUL, le potentiel de report modal via les parkings d'échange périphériques reste très limité. Pour ce faire, le plan directeur des circulations et le projet d'agglomération ne prévoient pas la construction d'entités de ce type mais préconisent l'utilisation complémentaire d'installations existantes, en tous cas dans un premier temps. Le centre commercial Migros, au Sud, qui dispose d'une offre excédentaire en semaine, le centre commercial Coop également, ainsi qu'Espace Gruyère à l'Ouest qui, hors manifestations, dispose d'une offre excédentaire, sont trois sites idéalement placés.

Quelques mots sur le parking d'Espace Gruyère : la problématique autour de ce parking a fait l'objet d'un rapport circonstancié dont une synthèse se trouve dans votre message. Tout de même, les grandes lignes en sont celles-ci :

- ✓ 300 manifestations durant l'année avec une affluence très variable ;*
- ✓ 10 manifestations connaissent une fréquentation importante et ne peuvent se satisfaire des places de stationnement dont dispose actuellement le centre d'exposition ;*
- ✓ 2 manifestations (Salon des Goûts & Terroirs annuellement et le Comptoir gruérien tous les 3-4 ans), avec des affluences exceptionnelles qui nécessitent une gestion spécifique.*

Pour la mise en œuvre, la notion de parking d'échange recouvre plusieurs modes de fonctionnement ; vous avez le détail de toutes ces définitions dans le message : le P+M (parc et marche), le P+B (parc et bus), le P+R (parc and ride). Le covoiturage quant à lui n'est pas un problème de pendulaires bullois. C'est une réflexion que l'on se fait car le covoiturage va engendrer un trafic supplémentaire à l'intérieur de la ville. Toutefois, la mise à disposition de l'interface de la Pâla offre une solution qui pourrait satisfaire quand même cette demande, en dehors des grandes manifestations. Il est également à relever qu'une étude avait été faite par une commission de l'Association régionale Gruyère (ARG), qui a édité une brochure contenant toute l'analyse des potentialités relatives au covoiturage. Je le rappelle, cette étude date déjà de 2008.

En conclusion, la proposition du Conseil communal est l'aménagement du lobe 2 à l'interface de la Pâla, ainsi que la mise en place de systèmes de gestion du stationnement, qui sont devisés à CHF 500'000.--. Le Conseil communal propose de les inscrire au budget de fonctionnement 2013 et de les financer par un prélèvement sur le fonds des places de stationnement. Voici donc la réponse du Conseil communal à la proposition de Monsieur Nicolas Rime. Merci ».

Monsieur le Président remercie Monsieur Yves Grandjean pour son intervention.

Il demande si Monsieur Nicolas Rime, auteur de la proposition, veut ajouter un commentaire.

Au nom du **Groupe PS**, Monsieur Nicolas Rime s'exprime en ces termes :

« Notre Groupe a pris connaissance avec grand intérêt de la réponse du Conseil communal à notre proposition. Les mesures envisagées répondent en partie à nos préoccupations. Toutefois, nous regrettons qu'aucun parking gratuit ne soit envisagé en périphérie. Le Conseil communal n'a pas répondu sur ce point à notre proposition et nous le regrettons. Nous demandons dès lors au Conseil communal de reconsidérer sa réponse sur ce point précis.

Pour le reste, nous remercions le Conseil communal et ses services pour sa réponse détaillée et en prenons acte. Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Nicolas Rime pour ce commentaire.

Il ouvre la discussion générale et cède la parole à Monsieur Pierre-Yves Luthi qui la demande.

Au nom du **Groupe PLR**, Monsieur Pierre-Yves Lüthi s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, Chers Collègues,

Le Groupe PLR a pris connaissance de la non-réponse faite à notre collègue du groupe socialiste. Toutefois, ce qui nous a interpellés, ce n'est pas cette réponse biaisée, mais le document remis pour la préparation de ce présent Conseil général.

Je qualifierai ce document de purée immangeable et par voie de conséquence indigeste. Cette espèce de « Pataquès » nous force à nous demander si le Conseil communal ne veut pas transformer définitivement la Grand-Rue et ses abords (l'hyper centre dont parlait notre Ingénieur de Ville) en une sorte de réserve d'indiens en boutant les voitures des clients hors de cette zone.

Envisager de vouloir signer des accords avec les centres commerciaux situés dans la périphérie pour que les gens puissent garer leur monture, c'est carrément se moquer des commerçants de la Grand-Rue et faire fi de leurs doléances. C'est envoyer directement le public à la concurrence, comme si cela ne suffisait pas.

D'autre part, on constate en lisant ce document que l'on admet que les centres commerciaux cités "disposent d'une offre excédentaire de stationnement durant les jours de semaine" et que cela ne pose apparemment pas de problème alors que dans le même temps, on évalue une offre excédentaire de stationnement au centre ville pour certains jours, à l'exception du samedi ou du jeudi du marché folklorique et que, fort de ce constat, on veut diminuer le nombre de places disponibles au centre ville prétendant que l'offre est trop élevée. Va-t-on utiliser les places prévues par la Commune pour diminuer encore les places au centre-ville ?

Cherchez l'erreur; on réserve différents traitements aux commerçants, que l'on soit installé dans un centre commercial ou au cœur de notre ville. Est-ce bien cela que nous voulons ?

Le PLR ne saurait soutenir un projet qui signifierait la mort des commerçants bullois travaillant à cet endroit. Mesdames, Messieurs, les places de parc sont vitales pour ces personnes. Leur chiffre d'affaire, leur salaire et celui de leurs collaborateurs en dépendent ! Envoyer parquer les gens sur les parkings des centres commerciaux, c'est assurer la mort du centre-ville.

Le covoiturage actuel existe, il est vrai, mais surtout pour des gens qui vont travailler à l'extérieur, pas nécessairement pour venir à Bulle faire ses emplettes. Il n'y a qu'à aller faire un tour du côté de la rue de l'Etang pour s'en rendre compte.

Dans ce dossier, tout le monde a un peu raison et y ajoute son grain de sel. A la lecture de ce document, le Groupe PLR a vraiment l'impression que cela part dans toutes les directions, que la Commune veut jouer les premiers de classe en acceptant les directives fédérales, cantonales et les vœux de leur mandataire (là, je pense à Team+) mais sans tenir vraiment compte des habitants de notre ville. Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Pierre-Yves Lüthi. Il demande si quelqu'un d'autre souhaite encore prendre la parole, s'il y a des questions. Tel n'étant pas le cas, il cède la parole au Conseil communal pour répondre à l'intervention de Monsieur Lüthi.

Au nom du Conseil communal, Monsieur Yves Grandjean s'exprime en ces termes :

« Mesdames, Messieurs,

Je veux bien tenter une réponse sommaire mais il ne va pas être possible de répondre maintenant et dans le détail à tous les points soulevés, ni d'ouvrir le débat. La modification de l'ordre du jour de cette séance était évidente ; nous avons voulu mettre en avant l'explication, pour rafraîchir les choses et mettre tout le monde en perspective avec ce projet d'agglomération, de stationnement, de mobilité à l'intérieur de cette ville, qui peut certes, à une lecture simple du message tel qu'il a été fait, être quelque peu « barbare » à comprendre. L'exercice a d'ailleurs été fait dans le cadre du Groupe. En ce qui concerne les offres excédentaires, c'est un fait, nous pensons également que pour le moment et comme dit dans le message, le transfert modal aujourd'hui sur le bus a encore de beaux jours devant lui, étant donné que l'on a toujours cette problématique avec la gratuité, de se dire que ce sera une possibilité, mais il faudra bien financer ces équipements et si l'on accorde la gratuité, les gens certes vont y aller, mais vont-ils aller également vers le centre-ville ? Quels seront les vrais utilisateurs de ces parkings et là, aujourd'hui, nous n'avons pas encore de réponse. Nous avons une possibilité, nous avons un besoin de créer des surfaces, une possibilité dans le cadre du lobe 2 et nous allons le faire, comme je l'ai dit tout à l'heure, dans le cadre du budget. Je n'ai rien d'autre à ajouter. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Grandjean pour sa réponse.

La parole n'étant plus demandée, il soumet au vote, pour approbation, la réponse du Conseil communal à la proposition de Monsieur Nicolas Rime au nom du Groupe PS d'étudier la possibilité de créer un Park & Ride gratuit à l'entrée de La Tour-de-Trême.

↳ **Soumise au vote, la réponse du Conseil communal à la proposition de Monsieur Nicolas Rime au nom du Groupe PS d'étudier la possibilité de créer un Park & Ride gratuit à l'entrée de La Tour-de-Trême est acceptée par 14 oui, 2 non et 30 abstentions.**

Point 11 – PRESENTATION DU PROJET DE RENOVATION ET D'ECONOMIE D'ENERGIE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Pierre Pythoud, Conseiller communal, pour la présentation de ce point. Il lui propose donc de procéder immédiatement à son exposé, lui laissant ainsi le soin de mener ce point de l'ordre du jour. Il précise que les questions pourront être posées à l'issue de la présentation.

Au nom du Conseil communal, Monsieur Pierre Pythoud s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

Je vais vous présenter ce soir le projet de remplacement des nos fameuses ampoules au mercure et en même temps le projet d'économie d'énergie relatif à l'éclairage public. Pour rappel, j'étais venu devant vous, en décembre de l'année dernière, avec la volonté de vous soumettre un crédit destiné à remplacer les fameuses ampoules au mercure, qui seront retirées de la vente à partir de 2015. D'ici-là, nous devons également remplacer tous nos luminaires qui en sont encore pourvus. Votre Conseil avait émis le souhait que, non seulement nous discussions de remplacement d'ampoules mais également de toute la partie énergie de la Commune, aussi bien l'éclairage public que l'isolation des bâtiments etc... Dans ce sens, nous avons retiré notre demande de crédit ; il n'y avait pas une urgence l'année dernière. Par contre, sans pour autant parler d'urgence, l'échéance de 2015 nous oblige à discuter, cet automne déjà, du crédit lié au remplacement de ces ampoules et du crédit qui permettra également de trouver une solution en vue d'économies d'énergie avec notre éclairage public.

J'ai donc remis l'ouvrage sur le métier en début d'année et, cet été, nous avons, avec notre gestionnaire, Gruyère Energie SA, travaillé pour pouvoir vous présenter ce soir une analyse détaillée de ce qui existe en ville de Bulle actuellement. Nous allons vous présenter ce soir les solutions de remplacement des luminaires à vapeur de mercure, à savoir des LEDS ou des ampoules que je vais appeler « économiques » mais toutefois traditionnelles. Nous allons également analyser quelles sont les options permettant des économies d'énergie au niveau de l'éclairage public. Pour cette présentation, j'ai la chance d'être épaulé par Monsieur Cabezas de Gruyère Energie, qui pourra répondre aux questions d'ordre très technique relatives à cet éclairage. En fin de présentation, il vous montrera ce qu'est physiquement une ampoule économique et ce qu'est un moteur lumineux LED. Monsieur Cabezas vous donnera quelques explications des deux technologies qui vous sont présentées. »

[La présentation projetée est annexée à l'original du présent procès-verbal et disponible sur le site internet de la Ville de Bulle.]

Monsieur Pierre Pythoud remercie l'Assemblée pour son attention et attend les éventuelles questions.

Monsieur le Président remercie Monsieur Pierre Pythoud pour son intervention, ainsi que Monsieur Cabezas pour les précisions qu'il a apportées.

Il ouvre la discussion.

Au nom du **Groupe PS**, Monsieur Nicolas Rime s'exprime en ces termes :

« La durée de vie des ampoules traditionnelles n'a pas été abordée; si j'ai bien compris, le coût d'entretien annuel tient compte du coût de remplacement ? Et quelle est leur durée de vie ? »

Monsieur Cabezas de Gruyère Energie SA répond en ces termes :

« Effectivement, tous les 4 ans, il y a non seulement un développement des LEDS mais il y a aussi des progrès au niveau des ampoules traditionnelles dont la durée va probablement passer à 5 ans. Il y a aussi une obligation légale à réaliser des contrôles de sécurité électrique et mécanique du luminaire ainsi que son nettoyage. Si l'on parvient à obtenir des lampes qui durent 5 ans, on diminue aussi les coûts globaux puisque l'entretien se fait en même temps que le remplacement. Cela n'a pas été prévu ici car cette technologie va probablement venir très rapidement et elle sera intégrée progressivement. »

Monsieur Cabezas termine en présentant les deux différents modèles de lampe, avec le coût de la première qui varie, selon la puissance, entre CHF 25.-- et CHF 35.-- et l'autre qui, pour arriver à la même puissance, coûterait environ CHF 360.--. Il relève que les constructeurs ne parviennent d'ailleurs pas à préciser quel sera le coût des LEDS d'ici quelques années, ni ce qui va se passer en cas de défaillance, ni même si elles seront remplaçables. L'évolution étant tellement rapide, si cet élément est défectueux dans 5 ans, il ne sera certainement pas possible de simplement le remplacer ; carcasse, réflecteur et surtout appareillage électronique gérant le fonctionnement de l'ampoule ou de la LED devront aussi être remplacés. Si cette dernière a complètement changé son concept en devenant plus performante, il faudra peut-être changer l'appareillage électronique et non seulement la LED. Mais les fabricants ne peuvent donner de certitudes, qu'ils n'ont probablement pas eux-mêmes. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Cabezas pour ces précisions et demande s'il y a d'autres questions.

Comme tel n'est pas le cas, il clôt donc la discussion sur le point n° 11 de l'ordre du jour. L'Assemblée applaudit.

∞ ∞ ∞

Point 12 - Divers

Pour commencer, Monsieur le Président passe la parole au Conseil communal.

Monsieur le Syndic précise qu'il interviendra en fin de séance mais il cède la parole à Monsieur Yves Sudan.

Au nom du **Conseil communal**, Monsieur Yves Sudan s'exprime ainsi :

« Mesdames, Messieurs,

Une simple information qui, ce soir, mettra peut-être du baume au cœur chez certains d'entre vous : comme vous aurez peut-être déjà pu le lire dans la presse, la rampe d'accès du parking Bulle Centre va être modifiée. Comme l'a déjà dit Monsieur Hohl, celles et ceux qui ont déjà fréquenté ce parking auront constaté que la sortie conduit, à quelques mètres près, à la Grand-Rue. Les travaux débuteront le 5 novembre et se termineront le 4 décembre. Du 15 au 18 janvier 2013, il n'y aura plus que quelques travaux de décoffrage et d'évacuation de matériel. Pour les fêtes, ce parking sera plus facilement accessible. Durant les travaux, l'accès sera fermé au public pour des raisons de techniques de constructions mais toutes les mesures seront prises afin que les usagers soient informés en temps utile, aux endroits appropriés. Le parking indiquera « complet » alors que l'accès aux abonnés sera possible sur présentation de leur carte aux responsables des travaux sur place. J'ai choisi ce soir d'informer le Conseil général de manière officielle. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Yves Sudan pour cette information.

Monsieur le Président passe à la suite des divers et propose de commencer, comme d'habitude, par les propositions et résolutions, puis d'enchaîner avec les questions et les remarques. Il prie instamment l'assemblée de respecter cet ordre.

Il demande si quelqu'un souhaite transmettre une **proposition ou déposer une résolution**.

La parole n'étant pas demandée, il ouvre la discussion sur les **questions**.

Personne ne souhaitant intervenir, il ouvre la discussion sur les **remarques**.

Il cède la parole à Monsieur Patrice Morand qui l'a demandée.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'interviens ici à titre personnel ; je me dois de le faire au sujet de Mobul et je pense que Monsieur Sudan doit se demander pourquoi. J'ai pu lire sur le site internet de Mobul qu'une nouvelle ligne, dite « de Planchy » allait être mise en service au début décembre. Si la mise en place de cette nouvelle ligne est une très bonne chose pour tous les employés se rendant dans la zone industrielle de Planchy, soyons positifs ; je ne peux pas en dire autant pour les habitants du Chemin de Crêts, du Chemin du Gibloux, du Chemin Xavier de Poret, du Chemin Abbé-Maignon. Il faut vraiment ne jamais s'être rendu dans ces rues ou dans ce quartier, pour oser envoyer un bus 28 fois par jour (14 allers et retours) sur des tronçons aussi exigus. Ces quartiers logent beaucoup d'habitants et beaucoup d'enfants y jouent. Le Chemin Abbé Maignon, situé à côté de l'Ecole primaire de La Léchère, est également un endroit de passage pour énormément d'enfants. Comment notre Exécutif peut-il accepter d'ouvrir une telle ligne à cet endroit ? Ce n'est pas professionnel, ni acceptable. Aussi, je demande que l'on revoie immédiatement le tracé de cette ligne en la faisant passer par l'Avenue de la Gare, le Chemin des Crêts, le Château-d'En-Bas, la Rue de La Léchère et ensuite le Chemin des Mosseires. Ceux qui n'ont pas vu, ou qui ne sont pas au courant, peuvent consulter le site, je n'invente rien ; ils y trouveront le programme.

Avec cet itinéraire, les bus pourront amener les usagers sans danger vers le CO, vers le Collège, vers l'Ecole professionnelle et ainsi ne pas engorger ce Chemin Abbé-Maignon déjà surchargé aux heures de pointe car c'est un quartier d'habitation et d'écoles. J'espère donc, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers, que vous tiendrez compte de mon observation et que je ne doive pas y revenir lors de la séance du budget. Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Patrice Morand pour son intervention et demande à Monsieur Yves Sudan s'il souhaite y répondre.

Au nom du **Conseil communal**, Monsieur Yves Sudan donne la réponse suivante :

« Nous prenons acte de votre remarque. Je ne suis pas un technicien, mais Monsieur Hohl me signale qu'un certain nombre de vos affirmations ne sont pas justes. Le bus passe effectivement par le Chemin des Crêts pour aller dans la zone de Planchy ; il y a peut-être sur ce tronçon des arrêts aux angles des rues que vous venez de citer, je ne les connais pas tous par cœur. Il me paraît donc que votre appréciation n'est pas correcte. Je vous rappelle également que les tracés de Mobul ne sont pas réalisés, si vous me permettez l'expression et comme vous le laissez entendre « au petit bonheur la chance » ni même par les Conseillers communaux et le comité de Direction de Mobul. Vous imaginez bien que le tracé des lignes est un métier et qu'il est réalisé en fonction de rayons afin que le maximum d'usagers puisse monter dans les arrêts qui sont aussi fixés et pensés en fonction du potentiel de clients qu'il y a sur ces lignes. Je suis donc fort étonné de votre remarque ; nous en prenons toutefois acte et nous vérifierons. Je crois pouvoir vous dire que votre intervention ne semble pas pertinente. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Yves Sudan pour sa réponse. Il demande s'il y a d'autres remarques. Tel n'étant pas le cas, il cède la parole à Monsieur le Syndic pour sa conclusion.

Au nom du **Conseil communal**, Monsieur le Syndic conclut en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Tout d'abord, au nom du Conseil communal je tiens à vous remercier de la confiance que vous nous avez accordée en acceptant l'ensemble des propositions que nous vous avons faites.

Nous vous sommes tout particulièrement reconnaissants d'avoir accepté les nouvelles clés de répartition qui entreront en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2013 au sein de nos différentes associations régionales. Comme vous le savez, les négociations n'ont pas été faciles, particulièrement lorsque Bulle a vu sa part légèrement diminuée du fait qu'elle avait probablement trop payé durant de nombreuses années.

Si la région a besoin de Bulle, Bulle a également besoin de la région. C'est ainsi, et en restant solidaire, que la Gruyère a toujours gagné ; c'est pour cela que l'on vante son dynamisme. Et cela doit continuer. Nous y veillerons, car d'autres décisions importantes pour la région vont être très prochainement prises ; je pense bien évidemment à la régionalisation des sports et au Centre sportif régional. En ce sens, le choix de ces clés a été primordial et votre décision essentielle.

Je tiens également à féliciter notre nouvelle Conseillère générale, Madame Johanna Gapany ainsi que notre nouveau Conseiller général Monsieur Vittorio Pambianchi, pour qui, il est vrai, ce n'est pas une première du fait qu'il a déjà siégé dans cette autorité. Mes félicitations s'adressent également à Monsieur Christian Chassot, membre nouvellement élu à la Commission des naturalisations et à Monsieur Christophe Monney, pour son élection en tant que membre du Bureau.

Enfin, et dans ce cas ce fut une première, nous avons demandé à notre Ingénieur de ville, Monsieur Jean Hohl, de vous exposer, dans le cadre d'une séance du Conseil général où normalement la parole n'est accordée qu'aux élus, la situation des mesures d'accompagnement, des zones à vitesse modérée et du stationnement. Ce fut complet et brillant, je l'en remercie au nom du Conseil communal. Je remercie également Monsieur Cabezas qui a donné son appui à la présentation très précise de Monsieur Pierre Pythoud.

Il y aura, c'est sûr, fort à faire ces prochaines semaines et ces prochains mois. Au vu du dynamisme de notre ville et des prévisions démographiques dont vous avez pu prendre connaissance, les dossiers ne vont pas manquer. Nous en reparlerons déjà très bientôt, le 17 décembre, dans le cadre de notre séance du budget au cours de laquelle vous serez entre autres présentés notre planification financière pour les cinq prochaines années ainsi que nombre de nouveaux investissements.

C'est dès lors toujours pleinement motivé que le Conseil communal vous souhaite une agréable fin de soirée et se réjouit de vous retrouver déjà très bientôt. Une fois encore, merci de votre présence et de votre engagement.»

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour sa conclusion.

Il rappelle encore que les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance sont instamment priées de remettre leurs écrits avant de quitter la salle mais qu'elles peuvent aussi le faire par courriel, à la secrétaire du Conseil général, qui communiquera volontiers son adresse e-mail. Il les remercie toutes d'y répondre.

Monsieur le Président termine en ces termes :

« Avant de clore définitivement cette assemblée, je tiens, Chers collègues du Conseil général, à vous remercier sincèrement pour votre participation active, pour la qualité de vos interventions, pour votre engagement ainsi que pour votre discipline. La soirée a été très constructive.

Mes vifs remerciements s'adressent également à Monsieur le Syndic et aux Conseillers communaux pour la clarté de leurs explications et pour la bonne conduite des affaires communales.

Enfin, j'adresse un chaleureux merci aux membres de l'Administration communale pour leur travail et leur aide précieuse.

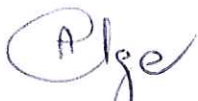
Comme tous les points de l'ordre du jour ont été traités ce soir, la séance du mardi 30 octobre 2012 n'aura pas lieu.

Je clos donc cette séance en vous souhaitant un bel automne, pas trop enneigé, et me réjouis d'ores et déjà de vous retrouver pour la séance du lundi 17 décembre 2012.

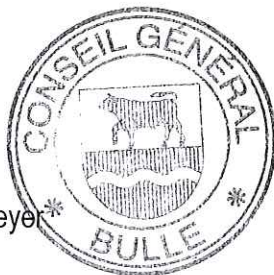
La séance est levée à 22.20 heures

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Secrétaire



Madame Anne Carrel Meyer*

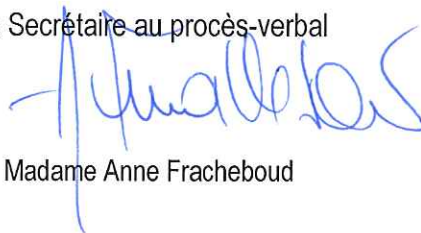


Le Président



Monsieur Théo Savary

La Secrétaire au procès-verbal



Madame Anne Fracheboud

Annexes à l'original du procès-verbal :

- Point 2 Vente de terrain à MM. Bruno et Edwin Stucky, actionnaires de Translait SA
- Point 3 Avenant n°4 aux statuts de la Caisse de pensions de la Ville de Bulle
- Point 4 Modification des statuts et des clés de répartition des Associations de communes du Cycle d'orientation de la Gruyère (CO), du Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) et de l'Association Régionale Gruyère (ARG)
- Point 5 Modification des statuts de l'Association des communes Mobul
- Point 6 Réponse du Conseil communal à la proposition de M. Nicolas Rime au nom du Groupe PS d'étudier la possibilité de créer un Park & Ride gratuit à l'entrée de La Tour-de-Trême
- Point 7 Information du Bureau du Conseil général concernant la pétition « Professionnalisation et organisation du Conseil communal »
- Point 13 Présentation de l'état de la situation des mesures d'accompagnement, des zones à vitesse modérée et du stationnement
- Point 14 Présentation du projet de rénovation et d'économie d'énergie de l'éclairage public